

Colloque CPU 2017 : une nouvelle étape vers la maturité des universités ? (Jean-Pierre Finance)

Paris - Publié le mardi 7 mars 2017 à 10 h 34 - Essentiel n° 88570

« Malgré les avancées de la LRU, les capacités d'adaptation des universités françaises à leur contexte particulier (régional, historique, sociologique, économique) restent limitées (...) Cette question récurrente de l'autonomie a été l'un des thèmes majeurs du colloque [de la CPU qui s'est tenu à Reims le 28/02 et le 01/03/2017] et on pouvait constater que les critiques qui ont émaillé l'élaboration puis la mise en œuvre de la LRU s'étaient largement estompées en laissant la place à une analyse moins passionnelle », écrit Jean-Pierre Finance, dans une analyse pour News Tank, le 07/03/2017.

« Ce colloque a abordé les principaux thèmes qui sont la substance même d'un système d'enseignement supérieur et de recherche national », estime Jean-Pierre Finance, qui revient sur « les principaux mots-clés apparus tout au long des échanges, et qui expriment un ensemble d'ambitions pour le système français d'enseignement supérieur et de recherche ».

Jean-Pierre Finance est président du groupe d'experts sur l'open science de l'EUA. Il est président honoraire de l'Université Henri Poincaré (Université de Lorraine) et ancien président de la CPU. Il rejoint les chroniqueurs News Tank pour traiter notamment des affaires universitaires, notamment européennes, d'open science et d'IST.

Les élections en ligne de mire

Dix ans après le colloque de Metz (février 2007) dont les conclusions ont largement inspiré la loi LRU, cinq ans après le colloque de Marseille (février 2012) qui s'inscrivait dans la perspective de l'élection présidentielle de 2012 et a préparé les positions de la CPU présentées dans le cadre des assises de la recherche puis de l'élaboration de la loi ESR de 2013, la CPU vient de tenir son colloque annuel à Reims avec en ligne de mire les élections présidentielle et législatives de ce printemps.

Dans un contexte international nouveau qui voit monter des signes inquiétants de repli sur soi et d'individualisme, dans un contexte national étonnant et imprévisible, le titre de ce colloque « Pensons l'Université pour l'avenir » est fort bien choisi puisqu'il rappelle le l'ambition d'universalisme de l'Université et l'espoir qu'elle doit susciter d'un avenir meilleur.

« Ce colloque a abordé les principaux thèmes qui sont la substance d'un système d'ESR

Dans la droite ligne de ses prédécesseurs, ce colloque a abordé les principaux thèmes qui sont la substance même d'un système d'enseignement supérieur et de recherche national :

- la diversification des publics et les défis sociétaux,
 - l'Europe,

- l'internationalisation et la mondialisation,
 - la structuration et la gouvernance,
 - les relations avec les territoires,
 - les différents aspects de l'autonomie,
 - et, évidemment les besoins de financement.

Faire émerger des questions majeures



Affirmer un ensemble d'attentes

Ce fut un très bon colloque, riche de multiples contributions facilitées par une organisation en ateliers interactifs et par des synthèses précises. Contrairement au colloque de Metz

qui s'est conclu par un ensemble de propositions permettant le dialogue avec les candidats à l'élection présidentielle, celui de Reims visait davantage à la fois à émerger les questions majeures et à affirmer un ensemble d'attentes qui doivent être affinées dans les semaines à venir.

Plus que d'un résumé synthétique des échanges qui ont eu lieu, il me semble intéressant d'identifier les principaux mots clés, apparus tout au long des échanges, et qui expriment un ensemble d'ambitions pour le système français d'enseignement supérieur et de recherche.

Quel degré d'autonomie ?

L'un des enjeux majeur de l'organisation et de la gouvernance du système universitaire depuis de nombreuses années, est, en France comme dans de nombreux pays, le degré d'autonomie dont disposent les institutions universitaires.

Bien que n'étant pas une fin en soi, l'autonomie est reconnue comme une nécessité si l'on veut prendre en compte la diversité, voire la diversification, du paysage institutionnel particulièrement riche dans notre pays.



L'autonomie est reconnue comme une nécessité

La diversité implique en effet une grande capacité d'adaptation : choix de l'organisation et de la gouvernance interne, construction et évolution de l'offre de formation, recrutement des personnels et gestion des ressources humaines etc.

Nouvelle approche dans le financement et le pilotage du système

Bien entendu, accepter la reconnaissance d'une réelle diversification du système académique français pose alors la question de l'équité de traitement entre les différents établissements, ce qui doit relever d'une nouvelle approche du ministère dans le financement et le pilotage du système.



L'autonomie des universités françaises reste modeste

Bien que mentionnée dans plusieurs titres de la loi Edgard Faure de 1968 - fondatrice des universités en France - amplifiée par les lois suivantes, et tout particulièrement par la LRU de 2007, l'autonomie des universités françaises reste

modeste comme le montre l'étude publiée en 2011 [1] par l'EUA, mise à jour chaque année depuis cette date [2].

Bien entendu ce type d'étude peut être contesté vis-à-vis du choix de certains critères de classification, en particulier l'autonomie financière qui n'est pas davantage garantie par un pourcentage élevé de financements privés que par un financement public majoritaires. Mais il n'en reste pas moins que, malgré les avancées de la LRU, les capacités d'adaptation des universités françaises à leur contexte particulier (régional, historique, sociologique, économique...) restent limitées.

Les conditions d'une autonomie efficiente

Cette question récurrente de l'autonomie a été l'un des thèmes majeurs du colloque de la CPU et on pouvait constater que les critiques qui ont émaillé l'élaboration puis la mise en œuvre de la LRU s'étaient largement estompées en laissant la place à une analyse moins passionnelle.

Plutôt que pronostiquer la paupérisation des établissements en agitant un probable désengagement de l'Etat, les échanges ont porté sur les conditions indispensables à une autonomie efficiente : responsabilisation accrue à tous les niveaux, transparence et capacité à rendre des comptes [3].

Partant de l'idée que l'autonomie d'une institution exprime en réalité la répartition des compétences entre l'établissement et la tutelle, la question de la confiance entre ces deux niveaux est apparue centrale : confiance de l'établissement vis-à-vis du ministère et réciproquement.

En généralisant immédiatement aux autres acteurs du système d'enseignement supérieur (laboratoire et UFR vis-à-vis de l'université, organismes de recherche vis-à-vis des universités, professeurs vis-à-vis des étudiants, personnels vis-à-vis des élus, etc.) il a été noté fort judicieusement que cette notion de confiance devait être remise en exergue au sein de ce système complexe.

Enfin, le renforcement de l'autonomie suppose un accompagnement financier significatif des établissements et la CPU demande une augmentation de 1 Md€ par an pendant cinq ans, demande qui avait déjà été acceptée en 2007 par le Premier ministre de l'époque dans un document que j'avais eu l'honneur de signer avec lui au nom de la Conférence ! Hélas peu de temps après cette signature la crise a changé la donne.

Les enjeux de l'expérimentation

Comment renforcer l'autonomie et l'efficacité des institutions universitaires ? Comment simplifier un paysage académique devenu de plus en plus complexe (universités, écoles, organismes de recherche, Comue...) ? Les voies réglementaire et législatives ont été bien évidemment évoquées, visant à plus de souplesse dans le fonctionnement en simplifiant la normalisation nationale. L'idée d'une (nouvelle) loi définissant un nouveau cadre institutionnel général et laissant une grande latitude aux institutions de définir leurs déclinaisons propres en terme d'organisation interne et de gouvernance fut, une fois de plus évoquée, et a semblé rencontrer l'assentiment d'un grand nombre de participants.

Dans l'attente de ce nouveau cadre législatif, la nécessité de pousser aux limites le cadre actuel a été proposée en acquérant davantage de maturité dans la compréhension et l'appropriation totales de la loi ESR.

Enfin, afin d'éviter le statut quo, l'idée d'expérimentation a été ré-évoquée : elle n'est pas neuve et a été largement étudiée par la CPU au début des années 2000. Elle existait dans la loi Savary en permettant de créer des « universités nouvelles » dérogoratoires par rapport à la loi commune, mais devant réintégrer le cadre général au bout de cinq ans d'existence [4] : peut-on imaginer une évolution de la loi française qui permette d'expérimenter et, en cas de succès, de pérenniser la forme expérimentale ?

Un environnement institutionnel complexe

Si le système académique est complexe (compliqué ?), son environnement institutionnel ne l'est pas moins (métropoles et commune, régions, Etat, Europe) et l'enchevêtrement des relations entre ces différentes entités est peu maîtrisable.

- La nécessité d'une plus grande cohérence en matière de politiques publiques a été vivement demandée : politique de l'Etat, politique des collectivités territoriales, politiques européennes en matière d'enseignement supérieur et de recherche.
- De même la cohérence à l'international en matière de diplomatie de l'Etat et diplomatie scientifique à l'échelle internationale est indispensable.
- Enfin, le besoin de cohérence se retrouve aussi au niveau des politiques d'établissements publics (université, grandes écoles, organisme de recherche) sur un même territoire.

Le besoin de cohérence et de cohésion s'exprime avec beaucoup d'acuité sur les scènes européenne et internationales : si la compétition entre institutions françaises est consubstantielle aux appels à projets de l'ANR, ne doit-on pas rechercher une plus grande cohésion hors des frontières françaises ?

La création de « structures ombrelles » (Comue, Alliances ..) visait essentiellement à renforcer la cohérence et la cohésion entre plusieurs institutions, mais il y a encore du chemin à faire pour que « l'équipe France » soit plus coordonnée et performante à l'international, alors que l'existence des UMR devrait être un incitant puissant.

Le décloisonnement

Un dernier mot-clé majeur a été mis en exergue tout au long de ces deux jours, celui de décloisonnement :

- entre les disciplines, et renforcement de l'interdisciplinarité dans l'offre de formation,
 - entre recherche et formation au-delà des seules formations doctorales,
 - entre monde académique et société,
 - entre universités et grandes écoles etc.

Les préoccupations des présidents évoluent

La liste des mots clés qui sont revenus régulièrement est intéressante et montre l'évolution des préoccupations des présidents d'universités.

Si la dimension financière n'a pas été abordée de front, les questions principales tournent autour de la gouvernance, des partages de compétences et des aspirations à une simplification du paysage et des règles de fonctionnement.

Curieusement, le terme d'excellence n'est pas souvent apparu : pudeur en matière d'excellence de la recherche dans un système français où la place des organismes de recherche nationaux reste importante ? Crainte d'amplifier la partition du système universitaire entre universités d'excellence en recherche et les autres ?

Peut-être faudrait-il poursuivre la réflexion sur les excellences vers lesquelles doivent aspirer les universités : excellence scientifique certainement, mais également excellence sociétale, excellence pédagogique...[5]

En résumé, un colloque convivial, constructif, abordant des questions fondamentales avec un regard acéré et une volonté de traduire en réalité une grande ambition pour l'Université au service de notre pays.

[1] http://www.eua.be/Libraries/publications-homepage-list/L_Autonomie_Universitaire_en_Europe_II_-_Tableau_de_Bord.pdf?sfvrsn=2

[2] <http://www.university-autonomy.eu/>

[3] En anglais : accountability

[4] Ce fut le cas de La Rochelle, de Cergy Pontoise, du Littoral, d'Artois et de Versailles- Saint Quentin. La plupart de ces établissements vécut mal le retour à la norme

[5] Quelle excellence pour l'enseignement supérieur ?, J-M. De Ketele, B. Hugonnier, P. Parmentier, L. Costenoy ed. de boeck supérieur

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »